

Image not found or type unknown



Succession internationale

Par **Cantarela**, le **01/02/2016** à **19:20**

Bonjour,

Ressortissant français résident (sic) aux USA (état de New York), je souhaite répartir mes biens (maison et économies en France, compte bancaire de roulement aux USA) équitablement entre mon épouse étasunienne et ma fille d'une précédente union, célibataire sans enfant vivant en France. Vous semble-t-il nécessaire que j'établisse un testament et, si oui, en quels termes ? Merci